Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2023 • La Réunion • Jour 1

Code sujet **23-HGGSPJ1LR1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Dissertation
2 réponses • sujet p. 1–2

Exercice 2 — Étude critique de documents : Le changement climatique et ses enjeux mondiaux
1 réponses • sujet p. 1–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Exercice 1

10 points

Dissertation

Sujet de dissertation 1

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traite un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précise sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 1 : « Le modèle de Clausewitz et les conflits du XXIe siècle. »

Sujet de dissertation 1 — Le modèle de Clausewitz et les conflits du XXI^{e} siècle

Problématique : Dans quelle mesure le modèle de Clausewitz permet-il d'analyser les conflits du XXI^{e} siècle, alors que leurs acteurs et leurs formes dépassent souvent le cadre de la guerre classique entre États ?

Plan argumenté :

1. **Le modèle clausewitzien demeure pertinent pour analyser la dimension politique de la guerre.** Il met en relation violence, objectifs politiques et rapports de force, et aide à comprendre les incertitudes du combat comme les risques d'escalade.
2. **Les conflits contemporains s'écartent fréquemment du modèle de la guerre régulière entre États.** Insurrections, groupes armés non étatiques, terrorisme et actions hybrides brouillent les acteurs et les frontières entre guerre et paix.
3. **Clausewitz reste une grille d'analyse utile, mais doit être complété.** Sa pensée aide à interroger les finalités et les moyens des acteurs, sans décrire à elle seule toutes les formes de violence contemporaine.

Dissertation entièrement rédigée :

Au début du XIX^{e} siècle, l'officier prussien Carl von Clausewitz réfléchit à la guerre à partir des conflits de son temps, notamment des guerres napoléoniennes. Son ouvrage *De la guerre*, publié après sa mort en 1832, propose une analyse générale de la guerre plutôt qu'un catalogue de recettes militaires. Sa formule la plus célèbre présente la guerre comme la continuation de la politique par d'autres moyens : la violence armée est liée à un objectif politique. Or, au XXI^{e} siècle, les guerres opposent encore des États, mais impliquent aussi des organisations armées non étatiques ; elles se déroulent parfois sans déclaration de guerre et associent des moyens militaires, numériques et informationnels. **Dans quelle mesure le modèle de Clausewitz permet-il d'analyser les conflits du XXI^{e} siècle, alors que leurs acteurs et leurs formes dépassent souvent le cadre de la guerre classique entre États ?** Il demeure d'abord éclairant pour comprendre les finalités politiques et la dynamique des guerres. Il doit ensuite être confronté à la diversité des conflits contemporains. Il reste enfin utile à condition de l'employer comme une grille d'analyse, et non comme une description exhaustive de toute violence.

Clausewitz rappelle en premier lieu que la guerre n'est pas une violence dépourvue de finalité : elle vise à imposer une volonté à un adversaire et s'inscrit dans une relation politique. Cette idée éclaire les guerres interétatiques contemporaines. Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, les objectifs politiques, territoriaux et stratégiques des belligérants sont au cœur du conflit. Les opérations militaires, les alliances, l'aide apportée à l'Ukraine par ses partenaires et les sanctions

économiques cherchent tous à peser sur son issue politique. L'analyse clausewitzienne conduit ainsi à ne pas réduire les combats à une succession d'opérations : elle invite à examiner les buts poursuivis par chaque acteur et l'adéquation des moyens engagés à ces buts.

Le modèle de Clausewitz souligne aussi que la guerre réelle est soumise au « brouillard » de l'incertitude et aux frictions qui séparent les plans de leur réalisation. Les difficultés logistiques, les erreurs de calcul, la résistance de l'adversaire ou la durée imprévue d'un conflit peuvent bouleverser les stratégies. Clausewitz distingue par ailleurs la guerre conçue dans son extrême théorique de la guerre réelle, limitée par les circonstances et les objectifs politiques. Cette distinction aide à comprendre les efforts destinés à contenir l'escalade, notamment lorsque des puissances nucléaires sont concernées. La dissuasion nucléaire n'annule pas la dimension politique de la guerre ; elle rend particulièrement lourdes les conséquences d'une escalade incontrôlée.

Le modèle doit néanmoins être confronté à des conflits dont les acteurs et les formes ne correspondent pas toujours à une guerre classique entre deux armées régulières. Après les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis interviennent en Afghanistan à partir d'octobre 2001 contre Al-Qaïda et le régime taliban qui l'abrite. Le conflit associe une intervention menée par des États, une insurrection et des acteurs armés non étatiques. En Irak, l'intervention conduite par les États-Unis en 2003 est suivie d'une insurrection et de violences entre groupes. Ces exemples montrent que la supériorité militaire conventionnelle ne garantit pas l'atteinte des objectifs politiques : renverser un régime ou gagner des batailles ne suffit pas à construire un ordre politique stable.

La montée en puissance de l'organisation État islamique illustre également le brouillage des formes de conflictualité. En 2014, cette organisation proclame un « califat » sur des territoires d'Irak et de Syrie, qu'elle contrôle avant d'en être progressivement chassée. Elle combine contrôle territorial, attentats, propagande et recrutement transnational. Il faut toutefois éviter de confondre toute violence politique avec une guerre au sens strict : Clausewitz étudie la guerre comme un affrontement organisé de volontés politiques, tandis que le terrorisme peut viser notamment à semer la peur et à provoquer une réaction politique sans constituer, à lui seul, une guerre classique. La grille clausewitzienne invite à examiner les objectifs de l'acteur et les effets recherchés, mais ne suffit pas à décrire toutes les particularités du terrorisme.

Enfin, les conflits contemporains mobilisent des moyens qui ne se limitent pas aux armes. Cyberattaques, désinformation, pressions économiques et actions clandestines peuvent accompagner les opérations militaires ou se dérouler sous le seuil d'un affrontement ouvert. L'expression « guerre hybride » désigne cette combinaison de moyens et la difficulté d'attribuer certaines actions à un acteur. Ces pratiques compliquent la distinction entre guerre et paix ainsi qu'entre combattants et civils. Elles ne rendent pas automatiquement Clausewitz caduc : si elles servent un objectif politique et s'inscrivent dans un rapport de force, elles peuvent être étudiées à partir de sa question fondamentale, celle du lien entre violence et politique. Mais ses concepts, élaborés avant les technologies numériques et les réseaux mondialisés, doivent être complétés par l'étude des espaces cybernétiques, de l'information et des acteurs transnationaux.

Ainsi, le modèle de Clausewitz conserve une forte valeur explicative, mais ne doit pas être appliqué mécaniquement. Il est particulièrement pertinent pour analyser les finalités politiques des guerres entre États, les rapports entre objectifs et moyens, les incertitudes du combat et les risques d'escalade. Il est moins complet pour rendre compte, à lui seul, des conflits irréguliers, des violences terroristes ou des formes d'affrontement sous le seuil de la guerre ouverte. Il faut donc associer la pensée clausewitzienne à l'étude des acteurs, des sociétés, des technologies et des échelles propres à chaque conflit.

En définitive, les conflits du XXI^{e} siècle ne réfutent pas Clausewitz : ils invitent plutôt à lire son œuvre comme une théorie du rapport entre guerre et politique, et non comme un modèle limité aux batailles entre armées régulières. Sa pensée demeure précieuse pour comprendre pourquoi les acteurs combattent et

comment ils cherchent à imposer leur volonté, à condition de la compléter pour saisir la pluralité des formes contemporaines de conflictualité.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Conclusion :** Le modèle de Clausewitz reste pertinent parce qu'il relie la guerre à ses objectifs politiques et permet d'analyser les rapports entre violence, moyens et finalités. Les guerres interétatiques, comme celle qui suit l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, en montrent l'actualité. Toutefois, les insurrections, les organisations non étatiques, le terrorisme et les affrontements hybrides en révèlent les limites descriptives. Clausewitz demeure donc une grille d'analyse essentielle, à compléter pour étudier les acteurs et les moyens propres aux conflits du XXI^{e} siècle.

Sujet de dissertation 2

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traite un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précise sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 2 : « La valorisation du patrimoine dans le monde : atout ou menace pour sa préservation ? »

Sujet de dissertation 2 — La valorisation du patrimoine dans le monde : atout ou menace pour sa préservation ?

Problématique : Comment la valorisation du patrimoine peut-elle contribuer à sa préservation tout en créant, à l'échelle mondiale, des pressions et des risques susceptibles de le dégrader ?

Plan argumenté :

1. **La valorisation peut être un atout pour préserver le patrimoine.** La reconnaissance, la fréquentation et les retombées économiques peuvent financer la restauration, sensibiliser les publics et renforcer la mobilisation politique.
2. **Mais une valorisation mal maîtrisée peut menacer le patrimoine.** Le tourisme de masse, la marchandisation, les aménagements et les conflits risquent d'endommager les lieux ou de déposséder les populations de leur héritage.
3. **La valorisation n'est compatible avec la préservation que si elle est régulée.** Les politiques de conservation doivent associer les habitants, limiter les pressions et répartir les bénéfices de façon plus équitable.

Dissertation entièrement rédigée :

Le patrimoine désigne les biens, les lieux et les pratiques qu'une société reçoit du passé et choisit de transmettre. Il peut être matériel, comme un monument ou un paysage, ou immatériel, comme une langue, un savoir-faire ou une tradition. La valorisation consiste à lui donner une visibilité et une valeur culturelle, politique ou économique : restauration, classement, mise en tourisme ou médiatisation en sont des exemples. À l'échelle mondiale, cette mise en valeur est notamment soutenue par l'UNESCO, dont la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel est adoptée en 1972. Toutefois, attirer des visiteurs ou transformer un lieu en ressource économique peut aussi fragiliser ce que l'on souhaite protéger. **Comment la valorisation du patrimoine peut-elle contribuer à sa préservation tout en créant, à l'échelle mondiale, des pressions et des risques susceptibles de le dégrader ?** Elle constitue d'abord un moyen de mieux faire connaître le patrimoine et de financer sa protection. Mais, lorsqu'elle est excessive ou mal répartie, elle peut le détériorer et mettre en difficulté les populations qui le font vivre. La préservation exige donc une valorisation encadrée et durable.

La valorisation peut d'abord servir la préservation en faisant connaître l'importance d'un patrimoine et en suscitant une mobilisation pour sa sauvegarde. Le classement d'un site sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO lui apporte une reconnaissance internationale et peut encourager les États à renforcer sa protection. Cette reconnaissance ne garantit toutefois pas, à elle seule, une conservation effective : celle-ci dépend aussi des règles, des moyens et des décisions des acteurs concernés. La fréquentation touristique peut produire des revenus utiles à l'entretien des monuments, à la formation de personnels spécialisés ou à la restauration des bâtiments. Les visiteurs et les médias contribuent parfois à faire connaître des lieux auparavant peu visibles. La valorisation nourrit ainsi une prise de conscience : ce qui est reconnu comme un héritage important paraît digne d'être transmis.

Elle peut aussi soutenir l'activité des populations locales. Les emplois liés à l'accueil, à la restauration, à l'hébergement ou à l'artisanat peuvent diversifier les économies et donner une raison supplémentaire de conserver des bâtiments et des pratiques. Le patrimoine immatériel bénéficie lui aussi de cette attention : la reconnaissance d'un savoir-faire peut encourager sa transmission, à condition que ses détenteurs restent acteurs de sa pratique et de sa présentation. Enfin, la valorisation possède une dimension politique et diplomatique. Un État peut mettre en avant son patrimoine pour affirmer son identité et son rayonnement. Cette dimension peut mobiliser des ressources en faveur de la conservation, même si elle risque également de transformer le patrimoine en instrument de prestige.

Cependant, le succès d'un site peut se retourner contre lui. Une fréquentation trop forte exerce une pression sur les monuments, les paysages et les infrastructures. Les déplacements, l'usure des matériaux, les déchets et la consommation d'eau peuvent compromettre la conservation d'un lieu. Le tourisme peut en outre transformer les centres historiques : hausse des prix immobiliers, remplacement de commerces de proximité par des services destinés aux visiteurs et difficultés de logement peuvent éloigner les habitants. Le patrimoine devient alors un décor touristique dont les populations locales supportent les coûts sans bénéficier équitablement des revenus.

La mise en valeur peut aussi privilégier l'image et la rentabilité au détriment de la conservation. Des aménagements trop nombreux, des reconstructions qui simplifient l'histoire d'un lieu ou une commercialisation excessive peuvent altérer son authenticité et sa signification. Les pratiques culturelles ne sont pas à l'abri de cette transformation : lorsqu'elles sont représentées principalement pour répondre aux attentes des visiteurs, elles risquent d'être figées ou déformées. La menace ne vient donc pas uniquement de la dégradation physique ; elle concerne également le sens du patrimoine et le droit des communautés à le définir et à le transmettre.

Enfin, la préservation se heurte à des inégalités de moyens et aux conflits. Certains États disposent de ressources limitées pour entretenir les sites, tandis que les recettes de la valorisation sont parfois captées par des acteurs extérieurs. Les guerres peuvent provoquer destructions, pillages et déplacements des populations. En Syrie, l'organisation État islamique détruit notamment les temples de Baalshamin et de Bêl à Palmyre en 2015 : cet exemple montre que le patrimoine peut être visé intentionnellement pour effacer une mémoire et imposer un projet politique. La notoriété internationale d'un site ne garantit donc pas sa sécurité. Elle peut attirer l'attention sur sa fragilité, mais ne remplace ni la protection effective ni les moyens nécessaires à sa sauvegarde.

La question n'est donc pas de choisir entre valoriser et préserver, mais de déterminer comment les rendre compatibles. Une politique durable doit établir des règles de fréquentation adaptées à la capacité des lieux, financer l'entretien et surveiller les effets du tourisme. Elle doit aussi associer les habitants, les détenteurs de pratiques culturelles et les spécialistes aux décisions, et faire en sorte que les revenus contribuent réellement à la conservation et aux besoins locaux. Il est également nécessaire de diversifier les formes de valorisation : médiation culturelle, recherche et transmission peuvent faire connaître un patrimoine sans

dépendre uniquement d'une hausse du nombre de visiteurs. À l'échelle internationale, l'action de l'UNESCO et la coopération entre États peuvent aider à faire reconnaître les menaces et à soutenir la protection, mais la sauvegarde dépend aussi des décisions et des moyens des acteurs directement concernés.

En définitive, la valorisation du patrimoine dans le monde est à la fois un atout et un risque. Elle apporte visibilité, ressources et reconnaissance, mais elle peut provoquer dégradation, marchandisation et exclusion si elle n'est pas maîtrisée. Sa contribution à la préservation dépend donc des choix politiques et des acteurs qui l'organisent : une valorisation respectueuse des lieux et des populations peut renforcer la transmission du patrimoine, tandis qu'une logique de profit ou de prestige à court terme peut compromettre précisément ce qu'elle prétend mettre en valeur.

RÉPONSE À RETENIR

Conclusion : La valorisation du patrimoine est un atout lorsqu'elle accroît la sensibilisation, finance la conservation et soutient la transmission. Elle devient une menace lorsque la fréquentation, la marchandisation ou les aménagements dégradent les lieux et marginalisent leurs habitants. Il n'y a donc pas d'opposition automatique entre valorisation et préservation : leur compatibilité dépend d'une gestion durable, de la participation des populations concernées et d'un partage équitable des bénéfices.

Exercice 2

10 points

Étude critique de documents : Le changement climatique et ses enjeux mondiaux

Question Consigne

Sujet p. 1, 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que la prise en compte du changement climatique reflète des dynamiques géopolitiques et économiques mondiales.

Démarche. Il faut présenter les documents et leurs limites, puis confronter ce qu'ils montrent : le document 1 expose les négociations internationales et les désaccords politiques et économiques ; le document 2 cartographie les émissions cumulées de CO_2 et rend visibles des écarts de responsabilité historique. Les connaissances sur les accords climatiques et les intérêts des États permettent d'expliquer pourquoi l'action contre le réchauffement exige une coopération mondiale, mais reste difficile à mettre en œuvre.

Problématique : Comment la prise en compte du changement climatique reflète-t-elle des dynamiques géopolitiques et économiques mondiales ?

Plan argumenté :

1. La réponse au changement climatique s'organise progressivement dans un cadre multilatéral, auquel participent aussi des acteurs non étatiques.
2. Cette coopération met en débat des responsabilités historiques et des niveaux de développement inégaux, que les émissions cumulées documentées par la carte éclairent.
3. Les choix climatiques se heurtent à des intérêts économiques et politiques divergents, notamment autour des énergies fossiles, de la croissance et du financement de la transition.

Rédaction.

Le changement climatique est un enjeu mondial : ses causes et ses conséquences dépassent les frontières, mais les émissions, les capacités d'action et les niveaux de développement sont inégalement répartis. Les réponses apportées relèvent donc à la fois de la coopération internationale, de rapports de force entre États et de choix économiques majeurs. Le document 1 est un extrait de l'ouvrage de Pascal Boniface, *Comprendre le monde*, publié en 2021. Il revient sur la COP21 de Paris, puis sur des oppositions politiques à l'accord. Le document 2 est une carte de Cécile Marin, publiée dans *Le Monde diplomatique* en novembre 2021, à l'occasion de la COP26 de Glasgow, tenue du 31 octobre au 12 novembre 2021. À partir des données de Climate Watch 2020, elle représente les émissions cumulées de CO_2 de 1850 à 2018 pour les pays dont les émissions cumulées dépassent une gigatonne. Le texte propose une synthèse interprétative des enjeux diplomatiques ; la carte donne à voir des écarts chiffrés, mais ne représente ni tous les gaz à effet de serre ni les émissions par habitant. Leur confrontation montre que la coopération climatique est indispensable, mais qu'elle est traversée par des responsabilités et des intérêts divergents.

La prise en compte du changement climatique s'est progressivement inscrite dans des négociations internationales. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée en 1992 à Rio, établit un cadre de coopération. Le protocole de Kyoto de 1997 fixe ensuite des objectifs de réduction des émissions à certains pays développés. La COP21 constitue une étape importante : selon le document 1, le 12 décembre 2015, 195 pays concluent l'accord de Paris après un intense travail diplomatique. Laurent Fabius, alors ministre français des Affaires étrangères et président de la COP21, présente cette démarche comme un « multilatéralisme universel ». Le texte souligne aussi la participation d'entreprises, de collectivités locales, d'ONG et de la société civile : l'action climatique ne repose donc pas uniquement sur les gouvernements. La coopération est particulièrement significative parce que les deux plus grands émetteurs contemporains mentionnés par Boniface, la Chine et les États-Unis, prennent part à cet accord.

L’accord de Paris repose toutefois sur un compromis. Son objectif est de maintenir l’élévation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C et de poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Le document résume cet objectif par la référence à 1,5 °C d’ici à 2100. L’accord s’appuie principalement sur des contributions déterminées par chaque État, que ceux-ci doivent communiquer et actualiser : il ne fixe pas à tous des quotas identiques. Le financement constitue un autre enjeu majeur. Le document rappelle l’objectif de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, mobilisés par les pays développés pour aider les pays en développement. Il s’agit d’un engagement de financement, et non de la preuve que cette somme a effectivement été atteinte dès 2020. Cette question renvoie à la justice climatique : les pays industrialisés ont largement développé leur économie grâce aux énergies fossiles, tandis que nombre de pays en développement revendiquent le droit de se développer et ont moins de moyens pour financer l’adaptation et la réduction des émissions.

La carte du document 2 éclaire ces débats en montrant l’importance des émissions cumulées depuis 1850. Les valeurs sont exprimées en gigatonnes de CO_2 : les États-Unis totalisent 401,230 Gt et l’Union européenne, dans sa composition à 28 membres en 2018, 352,390 Gt. La Chine atteint 219,449 Gt et l’Inde 53,058 Gt. D’autres valeurs significatives sont indiquées : 113,860 Gt pour la Russie, 90,070 Gt pour l’Allemagne et 73,313 Gt pour le Royaume-Uni. La carte distingue les émissions antérieures à 2000 de celles émises depuis 2000. Avant 2000, la part atteint 73,2 % du total des États-Unis, 78,8 % de celui de l’Union européenne, 87 % de celui du Royaume-Uni et 82,5 % de celui de l’Allemagne. Pour la Chine, cette part est de 31,1 %, et pour l’Inde de 36,1 %. Cette différence met en évidence le poids historique des économies industrialisées et la montée plus récente des émissions de grandes économies émergentes. Elle ne signifie pas que la Chine ou l’Inde n’émettent pas fortement aujourd’hui : la carte porte sur des cumuls sur une longue période, pas sur les seules émissions annuelles actuelles.

Les documents se complètent, mais ne mesurent pas la même dimension de la responsabilité climatique. Boniface insiste sur le rôle de la Chine et des États-Unis dans la conclusion de l’accord de Paris, en raison de leur poids parmi les grands émetteurs. La carte rappelle que les États-Unis et l’Union européenne ont, sur la période 1850-2018, des émissions cumulées particulièrement élevées. Il faut donc distinguer les émissions historiques, les émissions annuelles actuelles et les émissions par habitant. La carte ne permet pas, à elle seule, de comparer les émissions liées à la consommation de biens importés, les autres gaz à effet de serre ou la vulnérabilité aux conséquences du changement climatique. Son périmètre est celui des émissions cumulées de CO_2 des pays dépassant une gigatonne ; il éclaire la négociation sur le partage de l’effort sans en résumer toutes les dimensions.

La coopération se heurte également à des choix politiques et à des intérêts économiques nationaux. Le document 1 rapporte que Donald Trump rejette l’accord, estimant qu’il limite la croissance de l’économie américaine et voulant satisfaire le lobby du charbon. Pour préciser la chronologie, son administration annonce le retrait des États-Unis en 2017 ; celui-ci devient effectif en 2020. Les États-Unis réintègrent ensuite l’accord en 2021 sous la présidence de Joe Biden. Ces changements montrent que la continuité des engagements internationaux dépend des décisions nationales et des alternances politiques. L’opposition n’est pas uniforme à l’intérieur des États : le document cite la Californie et la ville de New York, qui poursuivent leur engagement climatique. Il mentionne aussi le Brésil et l’Australie, dirigés à l’époque par des responsables climatosceptiques. Le slogan « Make our Planet Great Again », lancé par Emmanuel Macron en détournant celui de Donald Trump, illustre la dimension symbolique et géopolitique de cette opposition.

Les intérêts économiques sont au cœur de ces désaccords. Réduire les émissions suppose de transformer la production d’énergie, les transports, l’industrie et l’agriculture. Les économies dépendantes du charbon, du pétrole ou du gaz peuvent craindre des pertes d’emplois, de revenus et de compétitivité ; les États doivent aussi tenir compte de leur sécurité énergétique. À l’inverse, la transition peut favoriser les énergies renouvelables et les technologies bas-carbone. Les pays en développement demandent des financements et des transferts de technologies, tout en défendant leur droit au développement. Les négociations

climatiques portent ainsi sur la répartition des coûts et des efforts, sur l'accès à l'énergie et sur l'orientation des investissements. La carte documente les écarts d'émissions cumulées ; le texte montre comment ces enjeux se traduisent en compromis diplomatiques et en résistances politiques.

Les documents doivent enfin être lus avec recul. Publié en 2021, l'extrait de Boniface propose une synthèse claire de l'opposition entre intérêt national à court terme et intérêt collectif à long terme, mais certaines formulations sont simplificatrices. Lorsqu'il présente Paris comme le premier accord environnemental conclu de manière multilatérale, il généralise excessivement : des accords environnementaux multilatéraux existaient déjà, notamment le protocole de Montréal de 1987, et le protocole de Kyoto avait précédé l'accord de Paris dans le domaine climatique. La spécificité de Paris tient plutôt à sa participation quasi universelle et à son cadre commun d'engagements nationaux. La carte, quant à elle, permet de comparer les émissions cumulées selon les données et le périmètre retenus, mais ne montre pas les négociations ni la totalité des facteurs de responsabilité. La COP26 de Glasgow, organisée en 2021, témoigne de la poursuite des discussions sur l'intensification de l'action climatique et le financement, sans supprimer les divergences entre États.

Ainsi, la prise en compte du changement climatique reflète des dynamiques géopolitiques et économiques mondiales. L'accord de Paris montre qu'un compromis presque universel est possible, mais les revirements politiques et les intérêts économiques nationaux en révèlent la fragilité. La carte met en évidence de fortes inégalités d'émissions cumulées, qui nourrissent les débats sur la responsabilité historique et le partage de l'effort. La difficulté est de concilier l'urgence climatique, la justice entre pays et des trajectoires de développement aux intérêts différents.

Confrontation des documents

Document	Nature, auteur et contexte	Apport à l'analyse	Limites
Document 1	Extrait de Pascal Boniface, Comprendre le monde, 2021 ; retour sur la COP21 et les oppositions politiques à l'accord de Paris.	Montre la négociation multilatérale, la participation d'acteurs non étatiques et les tensions entre coopération climatique et intérêts économiques nationaux.	Synthèse interprétative ; certaines formulations, notamment sur le caractère inédit des accords environnementaux multilatéraux, sont trop générales.
Document 2	Carte de Cécile Marin, publiée dans Le Monde diplomatique en novembre 2021 à l'occasion de la COP26 de Glasgow ; source indiquée : Climate Watch 2020.	Compare les émissions cumulées de CO_2 de 1850 à 2018 et distingue la part émise avant 2000 de celle émise depuis 2000.	Ne porte que sur le CO_2 cumulé des pays dépassant une gigatonne ; ne donne ni émissions par habitant, ni vulnérabilité, ni totalité des gaz à effet de serre.

Les documents associent l'analyse des négociations internationales à celle des inégalités d'émissions cumulées.

Repères de la coopération et des tensions climatiques

1992	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques adoptée à Rio.
1997	Adoption du protocole de Kyoto.
12 décembre 2015	Adoption de l'accord de Paris lors de la COP21.
2017	L'administration Trump annonce le retrait des États-Unis de l'accord de Paris.
2020	Le retrait américain devient effectif.
2021	Les États-Unis réintègrent l'accord ; la COP26 se tient à Glasgow du 31 octobre au 12 novembre.

Ces repères montrent la construction progressive de la gouvernance climatique et sa dépendance aux décisions politiques nationales.

RÉPONSE À RETENIR

La prise en compte du changement climatique relève d'une coopération mondiale, illustrée par l'accord de Paris de 2015, mais elle est aussi traversée par des rapports de force et des intérêts économiques divergents. La carte montre que les États-Unis et l'Union européenne ont des émissions cumulées de CO_2 particulièrement élevées depuis 1850, tandis que la part des émissions plus récentes est importante pour des pays comme la Chine et l'Inde. Les désaccords sur la responsabilité historique, le financement des pays en développement, la croissance et les énergies fossiles rendent ainsi la politique climatique indissociablement géopolitique et économique.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2023-la-reunion-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.